

BORN DANSE

Saison 2021-2022

FICHE D INSCRIPTION

(Merci d'écrire le plus lisiblement possible, notamment votre adresse e-mail)

Nom :

Prénom :



Personnel :



Portable :



Email :

Profil Facebook :

| Adhésion annuelle | COURS TRIMESTRE par section | COURS ANNEE Par section |
|-------------------|-----------------------------|-------------------------|
| 10 € | 15 € | 40 € |

Cochet la case de votre choix :

| SECTION COUNTRY & LINE | SECTION ORI THITI |
|--------------------------|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Les inscriptions ne se font au trimestre ou à l'année

Paiement : Espèce ou chèque

Formule choisie :

Paiement par chèque à l'ordre de BORN DANSE

Votre inscription et votre règlement signifient que vous certifiez être apte à la pratique de la danse. La responsabilité de l'Association et de ses responsables, ne saurait être engagée pour tout problème de santé inhérent à cette pratique.

Je souhaite ajouter une information importante (problème de santé, ex. asthme, situation familiale particulière, etc., le renseignement restera confidentiel) :

J'autorise l'association BORN DANSE à utiliser toutes photos ou vidéos prises de moi, dans le cadre de sa communication, pour une durée indéterminée et sans contrepartie.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur, je m'engage à le respecter et à fournir tous les documents demandés.

L'association BORN DANSE se dégage de toute responsabilité concernant les dégradations, les pertes ou le vol (lors des cours ou des spectacles).

Date :

SIGNATURE (avec mention « Bon pour accord »)

REGLEMENT INTERIEUR

Art. 1 Adhésion : l'adhésion est considérée effective seulement si le dossier administratif est complet avec les éléments

suivants (dans un délai maximum d'1 mois) :

- Fiche d'inscription clairement et intégralement remplie,
- Photo d'identité (facultatif pour la réinscription),
- Certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse,
- Acceptation du présent règlement.

Art. 2 **Utilisation des chorégraphies enseignées** : les chorégraphies apprises en cours ou en stage ne sont pas libres de droit et ne peuvent être présentées publiquement, à titre onéreux ou gratuit, sauf autorisation du professeur.

Art. 3 **Respect des locaux** : il est impératif de respecter le local mis à votre disposition, de le laisser dans l'état dans lequel vous aimeriez le trouver à votre arrivée.

Art. 4 **Responsabilité** : l'association BORN DANSE n'est pas responsable des vols et des dégradations aux effets personnels des adhérents.

Art. 5 **Initiatives** : le Bureau de l'association ne tolérera aucune initiative personnelle ou collective visant à intervenir sur l'image, la représentation ou le fonctionnement de l'association, sans l'avis et l'accord des dirigeants.

Art. 6 **Tenue** : Il est important de porter une tenue dans laquelle on est à l'aise dans ses mouvements.

Art. 7 **Informations** : toutes les informations communiquées par courriel, par courrier postal, ou remises par note écrite lors des cours, sont réputées acquises par leurs destinataires. Merci de nous indiquer une **adresse mail valide**.

Art. 8 **Sanctions** : le non-respect d'un ou plusieurs des articles précédents entraînera, selon la gravité de la faute évaluée par le Bureau, un avertissement (oral ou écrit) ou un renvoi de l'association, sans remboursement ou restitution des abonnements restant à encaisser.

Art. 9 **Règles d'hygiène** : **Le PASS SANITAIRE est OBLIGATOIRE**. Le port du masque pour l'entrée et la sortie de cours. Le respect de la distanciation. le lavage des mains à chaque début de cours avec une solution de gel hydroalcoolique mise à disposition à l'entrée de la salle de cours.

Signature (avec mention « lu et approuvé »)

.....